



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du mercredi 26 avril 2017

COMPTE RENDU

Séance du 26 avril 2017

Date de convocation : 13 avril 2017

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 12/24

La règle du double quorum est respectée quorum général 12/24, quorum privé 7/12.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six avril, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Saint Christol.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Olivier Penin, Marie Pasquet, Henry Sarrazin, Chantal Villanueva

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Jean Luc Leydier, Virgile Cazals et Pascal Chabert (siège interdépartemental),

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Stéphan Jannez, Alice Badoux

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier, Daniel Remy,

Techniciens et partenaires invités :

Jean-Luc Fabre (CD34), Isabelle Chaume (CD30), Zoé Valat (CD30), Carole Agou (CCI montpellier), Karine Diaz (CCPL), Alban Vernassaud (CMA30).

Equipe du GAL :

Maxime Charlier, Yannick Reboul, Catherine Bazile.

Mme Katy Guyot, accueille les représentants des différents collèges du Comité de programmation. Elle présente deux nouveaux élus, Alice Badoux pour le Collectif des Garrigues et Virgile Cazals pour la CMA du Gard.

M. Charlier passe à la lecture de l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

I- Modification Fiche action 2 Tourisme

II- Programmation des dossiers

III- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a) FA 1 *Diversification d'activités : création d'un musée de la selle Camargue*, Virgile Cazals à Aigues-Mortes
- b) FA 1 *Installation d'une épicerie de proximité*, SA HD à Congénies
- c) FA 1 *Journée des Ambassadeurs du Terroir : mise en place d'un pôle producteurs*, commune de Vauvert
- d) FA 1 *Développement de produits en conserve à base d'AOP Taureaux de Camargue*, SARL VAL à Aigues-Mortes

IV- Modification du circuit de gestion et retrait des frais réels des fiches action

V- Point de réflexion sur la stratégie et la consommation de l'enveloppe par fiche action
VI- Questions diverses

Mme Guyot enchaîne immédiatement sur le premier point à l'ordre du jour.

I - MODIFICATION DE LA FICHE ACTION 2:

Lors de la mise en place de la fiche action n°2 « Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement » le comité de programmation a défini un plancher d'aides publiques de 8 000 € HT pour les opérations liées à la création / développement d'activités de loisirs touristiques et la création / rénovation d'hébergements touristiques privés.

Ces opérations portées par des maîtres d'ouvrages privés sont soumises à l'obligation de trouver un cofinancement complémentaire d'origine publique pour bénéficier d'une subvention FEADER-LEADER.

Suite à la mise en place de loi NOTRe redéfinissant les compétences en matière de développement économique il devient de plus en plus difficile de mobiliser le co-financement public attendu.

Suite au travail d'animation du GAL, les communautés de communes du territoire se positionnent pour accompagner ces dossiers d'entreprises, cependant les montants proposés ne permettent pas toujours d'atteindre le plancher d'aides publiques de 8 000 € HT.

En conséquence, il est proposé de supprimer ce plancher afin de ne pas freiner les dossiers des entreprises du secteur touristique et de ne pas créer de différence entre les bénéficiaires privés des fiches actions n°1 Entrepreneuriat et n°2 Tourisme.

M. Sarrazin propose d'étendre la proposition à l'ensemble de la Fiche Action 2 sauf pour l'organisation de manifestations. L'ensemble des membres du Comité de programmation accepte d'étendre la proposition au vote.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

II - PROGRAMMATION DES DOSSIERS :

Fiche action n° 2 : Calèche handicap				
Maître d'ouvrage	Les calèches de Camargue - Mme RIOS			
Localisation du projet	Commune de Le Cailar			
Calendrier d'exécution	1 ^{er} trimestre 2017			
Points d'intérêt	Le projet contribue à développer la qualité des prestations touristiques proposées sur le territoire. Il répond au besoin d'accueil des personnes en situation de Handicap en matière d'offre en activités de loisirs et découverte. Il participe au pilier social du développement durable notamment par l'inclusion sociale. Le projet permet d'assurer un développement économique solidaire.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat d'une calèche adaptée aux handicapés 17 340 € TTC 			
Plan de financement	Coût total éligible FEADER Co-financeur AGEFIPH Autofinancement	100 % 23 % 27 % 50 %	17 340 € 3 958.04€ 4 711.96€ 8 670 €	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 80 %
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 19/20 Montant FEADER à programmer : 3 958.04 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 5 : Restitution du site des Terriers				
Maître d'ouvrage	CC Pays de Sommières			
Localisation du projet	Commune de Villevieille			
Calendrier d'exécution	Su 01/01/2017 au 01/06/2017			
Points d'intérêt	<p>Le projet contribue à l'enrichissement de l'offre locale de tourisme culturel.</p> <p>Il permet la valorisation durable d'un site gallo-romain jusqu'alors inaccessible et son interprétation pour le grand public.</p> <p>L'inventaire patrimoine du Pays Vidourle Camargue est valorisé.</p> <p>La restitution du site est réalisée en prenant en compte son environnement naturel</p>			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des sols, seuils, dallages 48 770 € HT 			
Plan de financement	<p>Coût total éligible</p> <p>FEADER</p> <p>DRAC</p> <p>CC Pays de Sommières</p> <p>Autofinancement</p>	<p>100 %</p> <p>64 %</p> <p>8 %</p> <p>7.8 %</p> <p>20 %</p>	<p>48 769,20 €</p> <p>31 212.29 €</p> <p>4 000,00 €</p> <p>3 803,07 €</p> <p>9 753,84 €</p>	<p>Taux maxima d'aide publique = 80 %</p> <p>Taux FEADER = 80 %</p>
Remarques	<p>Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 14/20</p> <p>Montant FEADER à programmer : 31 212.29€</p>			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

III -DOSSIERS EN OPPORTUNITE :

Fiche action n°1 : Installation d'une épicerie de proximité à Congénies Maître d'ouvrage : M. Hicham DJEBBI

M. Hicham Djebbi, souhaite aménager le rez-de-chaussée de son habitation pour créer un commerce de proximité « Epicerie Bar Restaurant ». Cet espace de 105m² aménagé pour l'accueil PMR est l'ancien relais de poste du village et verra le jour sous l'enseigne de « La Diligence ».

La surface consacrée à l'épicerie sera de 20/25m² et sera ouvert sur l'espace de restauration. Objectif : créer un lieu qui propose des produits alimentaires bio et de proximité ainsi que des produits de première nécessité dans le cœur du village. Un service de livraison sera mis en place. Le projet, associé à un service de restauration, et l'équipement prévu permettront de proposer des denrées fraîches et variées tels que les fruits, les légumes, la viande et du poisson.

L'ensemble sera ouvert dès le matin du lundi au samedi avec service restauration le midi et tapas le soir jusqu'à 22h. Un évènement culturel sera proposé chaque mois.

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Menuiserie	7 415 €	1 805 €
Equipement épicerie (vitrine, chambre froide, matériel de rayonnage, etc.)	9 974 €	9 974 €
Caisse enregistreuse	800 €	800 €
Enseigne	580 €	580 €
Matériel informatique	440 €	440 €
Total	19 209 €	13 599 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financeurs	Part	Montant HT
Communauté de communes	10%	1 360 €
Autofinancement	50%	6 800 €
Aide LEADER	40%	5 439 €
Total		13 599 €

La Chambre de Commerce et d'industrie du Gard ainsi que la Chambre des Métiers du Gard doivent rencontrer le porteur de projet.

L'ouverture du commerce est prévue en mai ou juin.

Outre les activités d'épicerie, de restauration à midi ou de tapas le soir, il est prévu une soirée à thème par mois. Un local est prévu pour accueillir le service postal en cas de fermeture du bureau de poste.

La Mairie de Congénies est favorable à la vente de la licence IV qu'elle possède à M. Djebbi.

Le Comité de programmation souligne la fragilité du projet par rapport à l'inexpérience de M. Djebbi dans le domaine du commerce et prône un accompagnement des chambres consulaires.

Avis du comité technique du 05/04/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable sous réserve d'un accompagnement des chambres consulaires. Le Comité de programmation confirme la réserve.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n°1 : Création d'un musée de la selle camargue Maître d'ouvrage : M. Virgile CAZALS

La sellerie camarguaise a été créée par Virgile Cazals en juin 2010 dans le garage de ses parents au Cailar. Après un an d'exploitation, l'activité s'est développée grâce à l'accompagnement du programme Leader dans la ZAC Terre de Camargue. Aujourd'hui, Virgile Cazals reconnu pour son savoir-faire, souhaite diversifier son activité. Le projet est de créer un musée contre l'atelier artisanal afin de l'intégrer à la visite, sur le modèle du musée du Verre à Claret où le visiteur peut voir l'artisan à l'ouvrage (patrimoine culturel vivant).

93m² seront dédiés au musée avec un coin salon pour la diffusion de petits films sur l'histoire de la selle, de la race Camargue, du territoire et de ses traditions, et un coin muséographique présentant une collection déjà constituée et qui se complètera dans le temps : 5 selles « Camargue » d'exception, 1 arçon de collection, 2 colliers de collection, 3 sellettes d'exception, des étriers, des mors, des tridents, des caveçons, des habits traditionnels de gardian et d'arlésienne, des crochets de raseurs, des garrots.

Le musée deviendra le lieu d'évènements dans la ZAC : Roussataïo (lâchés de juments et poulains dans les rues de la ZA), soirées Tambourinaires, dégustations de produits du terroir (taureau AOC de Camargue, fleur de sel, vins des sables, tellines, etc.).

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Réfection du parquet	2 930,78 €	2 930,78 €
Climatisation	10 380,00 €	10 380,00 €
Electricité	5 335,24 €	5 335,24 €
Enseigne, vitrines et panneaux bois	23 942,72 €	23 942,72 €
Total	56 959,74 €	56 959,74 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financeurs	Part	Montant HT
Communauté de communes	5,3 %	3 000 €
Autofinancement	73,6 %	41 959,74 €
Aide LEADER	21,1%	12 000 €
Total		56 959,74 €

M. Cazals, présent au Comité de programmation peut présenter son projet et répondre aux questions posées. Il souligne qu'il est le dernier artisan en France à fabriquer des selles entièrement à la main. Son

entreprise est labellisée « Entreprise du patrimoine vivant ». M. Cazals se prépare au concours de meilleur ouvrier de France.

Mme Guyot apporte son soutien à la valorisation des savoir-faire locaux et aux traditions locales en particulier celui-ci qui est très spécifique à notre territoire.

Avis du comité technique du 05/04/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : M. Cazals

**Fiche action n°1 : Journée des Ambassadeurs du Terroir, Mise en place d'un pôle producteur
Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert**

Dans le cadre de la journée annuelle des ambassadeurs du terroir, la commune de Vauvert souhaite mettre en place un pôle « producteurs » pour mettre en valeur les agriculteurs et les éleveurs du territoire mais aussi leurs savoir-faire traditionnels en apportant une nouvelle dynamique à la manifestation et une réponse à la demande des consommateurs (du territoire ou visiteurs) d'acheter local et de saison tout en prenant compte de l'impact sur l'environnement.

Accompagné par la Chambre d'Agriculture du Gard, le projet s'inscrit dans un programme comportant une phase de mobilisation des acteurs agricoles sur la base d'un cahier des charges favorisant la qualité et les produits labélisés et une phase opérationnelle avec la mise en place du pôle producteur avec un suivi sur deux années qui permettra une évaluation et une pérennisation du pôle sur les futures manifestations.

Ce pôle réunira les producteurs sous l'enseigne « Marchés de Producteurs de Pays » autour des arènes de Vauvert et proposera des animations folkloriques (danse et musique), une mini-ferme et une promenade en calèche accessible à tous.

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenu LEADER
Frais salariaux	6 723,65 €	6 723,65 €
Prestation de conseil et appui à la conception	3 600,00 €	3 600,00 €
Affiches et flyers : conception et impression	2 300,00 €	2 300,00 €
Location mini-ferme	958,00 €	958,00 €
Animations	1 900,00 €	1 900,00 €
Recettes emplacements marchés	675,00 €	A soustraire
Total		14 806,65 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financeurs	Taux	Montant HT
Autofinancement	36 %	5 330,39 €
Aide LEADER	64 %	9 476,26 €
Total		14 806,65 €

Mme Guyot présente le projet comme une volonté de s'inscrire dans une démarche de qualité. La mise en avant des producteurs locaux pour favoriser le développement économique de la filière agricole répond aux préoccupations de la population en matière d'alimentation et de développement durable.

Un accompagnement de la Chambre d'agriculture sur 3 ans vient en appui au lancement de cette démarche.

Avis du comité technique du 05/04/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : Mme Guyot

Fiche action n°1 : Développement de produit en conserve à base d'AOP de taureaux de Camargue
Maître d'ouvrage : SARL VAL- Boucherie EL Toro

Soutenue par Initiative Gard, la boucherie traiteur EL TORO a été reprise en 2014 et développe la charcuterie artisanale et le volet traiteur avec la notion de « fait maison ».

Dans cette logique de développement, la SARL envisage de créer des produits en conserve à base d'AOP taureau de Camargue sur lesquels l'entreprise a été lauréate du concours « Militants du goût 2017 » : médaillée d'or pour le confit de foie aux 3 poivres, médaillée de bronze pour la gardianne et la terrine de taureau AOP de Camargue et le fromage de tête.

Le fait de bénéficier d'une reconnaissance départementale, ainsi que la demande des clients réguliers et estivants pousse à mettre les produits en conserve pour être emportés et conservés. Les premiers produits mis en bocaux sont la gardianne, la terrine et la rillette de Taureau AOP de Camargue. Divers autres produits du terroir camarguais seront par la suite mis en conserve.

La boucherie a déjà un laboratoire réfrigéré dans lequel elle travaille la viande et fabrique sa charcuterie. Dans ce local un coin conserve va être aménagé. L'espace pour la conserverie n'est pas très important, il convient de créer une arrivée et une sortie d'eau, quelques travaux d'électricité seront également nécessaires. Achat d'un stérilisateur autoclave de 80 litres, la mise en bocaux se fait à la « main » sur un plan de travail. L'achat du stérilisateur est soumis au suivi d'une formation « plan de maîtrise sanitaire, hygiène et sécurité alimentaire ». Un étiquetage et la communication sera ensuite réalisé.

DEPENSES PREVISIONNELLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Formation hygiène et sécurité	2 000,00 €	Non éligible
Achat d'un autoclave 80 litres	9 026,00 €	9 026,00 €
Installation autoclave	344,13 €	344,13 €
Communication Etiquetage-Flyer	500,00 €	500,00 €
Meuble présentoir bocaux	1 410,00 €	1 410,00 €
Véhicule frigorifique	20 000,00 €	Non présenté à ce jour
Total	32 780,13 €	11 280,13 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financeurs	Part	Montant HT
Communauté de communes	10%	1 128,01 €
Autofinancement	50%	5 640,07 €
Aide LEADER	40%	4 512,05 €
Total		11 280,13 €

Le projet est porté par une entreprise déjà engagée dans des démarches de qualité et accompagnée par la Chambre des métiers et de l'artisanat. Elle poursuit sa démarche de valorisation de produits de qualité et répond à la demande du public.

Avis du comité technique du 05/04/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

IV - VALIDATION DES NOUVEAUX CIRCUITS DE GESTION ET SUPPRESSION DES FRAIS REELS :

Ces points sont ajoutés à l'ordre du jour sur demande de l'Autorité de Gestion.

Il est proposé au comité de programmation de modifier l'annexe 8 de la convention selon les indications données par l'autorité de gestion.

Cette modification a pour objet principal de mettre en place 3 circuits de gestion au lieu de deux précédemment et de modifier le circuit de gestion pour les dossiers déposés par les structures porteuses des Gal(s) :

Les principales modifications sont les suivantes :

Mesure 19.4 (animation des GAL) : création d'un circuit de gestion spécifique à ces dossiers qui ne sont pas soumis au comité de programmation puisqu'il s'agit d'une mesure obligatoire.

Mesure 19.2 et 19.3 dossiers déposés par la structure porteuse du GAL : pour des raisons de prévention des conflits d'intérêt, la notation est proposée par l'autorité de gestion.

Suite à la dernière modification du Plan de Développement Rural (PDR), document cadre pour la mise en œuvre du FEADER et par conséquent le programme LEADER qui en est une composante, certaines modifications doivent être adoptées au plan de développement (PDD) du GAL Vidourle Camargue.

Le PDR ne fait plus référence dans les coûts admissibles pour les déplacements aux frais réels, par conséquent le GAL Vidourle Camargue ne peut plus activer cette modalité et doit revenir à une prise en compte des frais selon un barème de référence.

Il est donc proposé au comité de programmation de prendre en compte la modification du PDR et donc de rendre inéligibles les frais de déplacements au réel sur l'ensemble des fiches actions du plan de développement (PDD).

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11
Abstention : 1
Contre : 0

V - REFLEXION SUR LA STRATEGIE ET LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE PAR FICHE ACTION :

Dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours en 2018, les premiers éléments sur la stratégie et la consommation permettent de faire un point et d'amorcer une réflexion afin de définir les priorités de la fin du programme et la gestion de l'enveloppe réservataire.

Consommation générale de la maquette

	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Eléments d'appréciation
Nombre de projets programmés	74	0	16	32	Tx prévisionnel programmé 63 %
Nombre de projets privés	21	0	0	6	En 2007-2013 il y avait 33 % de projets privés
Nombre de projets publics	40	0	16	23	
Montant FEADER programmé	1 800 000 €	0	404 993, 39 €	1 133 333, 78 €	
Total investi sur le territoire	2 860 375 €	0	1 201 282 €		A ce stade coût moyen d'un dossier = 75 080 €

Présentation globale FEADER. L'évaluation à mi-parcours devra être à la fois quantitative et qualitative.

Fiche Action 1

Fiche action 1 : Entrepreneuriat	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Éléments d'appréciation
FEADER	221 179,00 €	0	15 069,51 €	71 496, 82 €	Retard de programmation dû a l'absence de cofinancements pour les entreprises (en attente du schéma régional)
Nombre de projet sur la fiche action	15	0	1	6	Piste de réflexion : Besoin de dynamiser l'animation pour prioriser les projets d'entreprises/privés
Nombre de projets d'entreprises soutenus	9	0	0	4	
Nombre de projets en lien avec les ressources agro-alimentaires	6	0	1	2	Enveloppe réservataire attendue : 73 143 €
Taux d'emplois pérennisés dans les projets soutenus	70%	0			

M. Reboul espère que le critère du nombre de projets privés financés ne sera pas déterminant dans l'évaluation de mi-parcours compte tenu des difficultés engendrées par le transfert de la compétence économique à la Région.

Pour argumenter, la CCI se propose de lister l'ensemble des sollicitations d'entrepreneurs pour des projets qui n'ont pu recevoir de financements publics.

Fiche Action 2

Fiche action 2 : Tourisme	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Éléments d'appréciation
FEADER	302 143,00 €	0	172 742,25 €	261 700, 29 €	En retard sur les prestataires privés. Peu ou pas de cofinancements possibles. Reste disponible 40 000 €.
Nombre de projet sur la fiche action	13	0	5	7	Piste de réflexion : Prioriser les projets d'entreprises/privés par le lancement d'un appel à projets réservé ou en leur réservant le reste FEADER disponible ? Enveloppe réservataire attendue : 104 649 €
Nombre de sites d'activités touristiques financés	8	0	4	5	
Nombre de prestataires accompagnés	5	0	0	1	
Evolution de la fréquentation des sites financés	10%	0			

Peu de prestataires accompagnés toujours en raison du transfert de la compétence économique.

M. Jannez suggère de plafonner de manière égale entre tous les types d'opérations de la FA2.

Un Appel à Projets pourrait être lancé en cohérence avec les cofinancements des communautés de communes.

Mme Diaz propose de relancer la communication vis-à-vis des porteurs de projets privés.

Fiche Action 3

Fiche action 3 : Employabilité	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Éléments d'appréciation
FEADER	192 857,00 €	0	22 060,00 €	22 060,00 €	Mobilisation faible de la mesure
Nombre de projet sur la fiche action	8	0	2		Piste de réflexion : Dynamiser l'animation sur cette thématique Attendre les opérations d'investissement liées aux études de déplacements Enveloppe réservataire attendue : 66 797 €
Nombre de projets de formation accompagnés	4	0	0		
Nombre de projets liés à la mobilité	4	0	2		
Evolution de la fréquentation des lieux de formation financés	10%	0			

M. Jannez précise que les freins liés à l'employabilité sont multiples. La mobilité en est un mais il existe peu de co-financements publics et le portage par des associations est compliqué.

Des types d'opérations nouveaux pourraient faire évoluer la FA3 après l'évaluation à mi-parcours.

Fiche Action 4

Fiche action 4 : Cohésion sociétale	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Éléments d'appréciation
FEADER	354 536,00 €	0	54 078,97 €	254 078,97 €	dont AAP espaces publics (200 000 €)
Nombre de projet sur la fiche action	13	0	2	10	Reste 100 000 €, comment doit-on les orienter ? Pas de jardin partagé et ni d'itinérance culturelle ou d'école de musique.
Nombre d'espaces publics aménagés	8	0	1	9	Piste de réflexion : Appel à projets « Jardins partagés » ou « espaces culturels » ?
Nombre d'espaces culturels accompagnés	5	0	1	1	
Evolution de la fréquentation	plus ou moins 3%	0			Enveloppe réservataire attendue : 122 795 €

Dans l'attente du résultat de l'Appel à Projets « Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen », on peut remarquer que les dossiers de jardins partagés n'ont pas émergés. Pourtant ceux-ci peuvent être financés tant par le Département du Gard que par celui de l'Hérault.

M. Sarrazin propose de revoir les opérations éligibles pour inclure non seulement la création mais aussi l'amélioration des jardins partagés.

Fiche Action 5

Fiche action 5 : Patrimoines	Cibles	Valeurs de départ	Résultats de la programmation	Projection avec avis	Eléments d'appréciation
FEADER	321 429.00 €	0	51 782.50 €	321 429.00 €	Fiche action épuisée.
Nombre de projets sur la fiche action	12	0	5	12	
Nombre de projets de recherche et mise en valeur du patrimoine immatériel	4	0	2	3	Que fait-on des dossiers qui arrivent ?
Nombre de projets de restauration du patrimoine	8	0	3	9	Comment utiliser l'enveloppe réservataire ?
Baisse de la part du patrimoine en risque de Péril	-10%	39 monuments	31 monuments soit baisse de 18 %		Redotation : pourquoi ? Enveloppe réservataire attendue : 111 328 €

L'enveloppe sur cette fiche est épuisée et les objectifs remplis. La question se pose sur la gestion des nouveaux dossiers déposés pour laquelle l'Autorité de Gestion n'a pas donné de réponse. L'enveloppe réservataire devra faire l'objet d'une discussion sur son utilisation.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Distribution des fiches actions à jour
- ♦ Envoi de l'annuaire des membres du comité de programmation
- ♦ Prochains rendez-vous :
 - **Joli mois de l'Europe** : Samedi 13 mai à Aubais pour la conférence des élus, L'Europe et ma commune : quelles opportunités ?
 - **Comité de suivi interfonds** : Mercredi 7 juin à 9h30 Utasi Vauvert : Comité technique (prénotation des dossiers)
 - **Comité de programmation** : Mercredi 5 juillet à 9h30 à Mus (lieu à confirmer) : Comité de programmation suivi d'un cocktail déjeunatoire

Aucune question n'est proposée.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h30.

Compte-rendu rédigé le 27 avril 2017, à Vauvert,

Signature de la Présidente :

